



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

SECTION DE LA MOSELLE

Compte-rendu du CTL du 09/01/2017

La frénésie des réformes se poursuit en Moselle !

Ce CTL, initialement convoqué le 21/11/2016, reporté au 02/12/2016 en deuxième convocation, puis annulé par la Direction et remplacé par une réunion d'information à la même date, a été re-convoqué le 09/01/2017.

A l'ouverture des travaux de ce Comité Technique, FO-DGFIP a fait au nom de l'ensemble des syndicats la déclaration suivante :

« Ce CTL se tient après un contentieux fin 2016 avec la Direction sur le sujet de la mise en place de l'APRDV (accueil personnalisé sur rendez-vous) sur plusieurs sites en Moselle.

A l'ordre du jour de ce CTL, vous n'avez pas inscrit le sujet d'actualité des restructurations sur Metz. Des groupes de travail se réunissent, des visites se font dans les futurs-ex services, des bruits circulent sur telle ou telle implantation et vous ne donnez aucune information aux organisations syndicales sur l'état d'avancement des réflexions sur les déménagements des services du site de Metz et sur les réorganisations-restructurations de services envisagées dans le département.

Tout ceci en pleine période de mutation, sachant que 350 agents seront impactés par les restructurations rien que sur Metz.

Une demande commune de la tenue d'un CTL sur ce sujet est faite et nous vous informons de notre non-participation à votre invitation à la convention des cadres A du jeudi 12 janvier 2016 AM . ».

En réponse à cette déclaration commune, le Directeur a annoncé la tenue d'un CTL début février 2017 et a précisé qu'aucune proposition faite en groupe de travail n'était validée, la démarche étant complexe.

FO a demandé une présentation du bilan financier de ces opérations de déménagements et installations des services au regard des économies budgétaires attendues. La direction s'est engagée à donner ces données lors du CTL à venir. A suivre

FO a également fait remarquer que le point portant sur « l'évolution de l'organisation de la politique immobilière de l'Etat et des missions domaniales au sein des services territoriaux de la DGFIP » figurant à l'ordre du jour du CTL du 21/11/2016 n'avait pas été repris dans celui du 09/01/2017.

Ce point sera revu dans un CTL programmé fin mars 2017, la Direction immobilière de l'Etat ayant demandé aux services territoriaux de ne pas traiter ce sujet en CTL avant le CTR (comité technique national) de début mars 2017 qui doit aborder l'organisation future de cette direction et ses modes de relations avec l'échelon régional puis les déclinaisons avec les départements.

S'agissant du SAR (Service d'Aide au Réseau), la direction a affirmé qu'aucune décision n'était prise, et que des discussions sont toujours en cours à la Direction générale sur des points en suspens : périmètre de cette structure, missions dévolues, rattachement ou non à un poste comptable. La Direction reconnaît que les incertitudes ne doivent pas durer trop longtemps.

I- PONTS NATURELS :

La Direction a retenu 2 jours : vendredi 26/05/2017 et lundi 14/08/2017

FO a remis à la direction la pétition des agents du Centre des Services bancaires de Metz contre les permanences imposées les jours de ponts naturels sans aucune contrepartie ni compensation d'aucune sorte.

FO a demandé :

- ➔ une prime à l'instar de ce qui existe dans d'autres services où un service d'astreinte est mis en place.
- ➔ que les agents soient attributaires de tickets-restaurant ou d'un avantage équivalent pour compenser le sur-coût du repas lié à la fermeture de la cantine administrative.

FO a rejeté les arguments fallacieux avancés par la DG pour imposer cette continuité de service (contrainte « technique » qui obligerait d'assurer le service ces jours-là afin de traiter les éventuels comptes débiteurs.demande expresse de la Caisse des Dépôts ...)

La Direction a répondu que *cela se fera sur la base du volontariat avec un nombre d'agents le plus réduit possible*. et va regarder la question de la restauration

FO a rappelé l'écoeurement de tous les agents du CSB face à une décision brutale et totalement infondée
Aujourd'hui le CSB, demain quel autre service sera concerné ?

Pour ces motifs FO a voté CONTRE.

II – ACCUEIL PERSONNALISE SUR RENDEZ-VOUS (APRDV) DEPLOIEMENT EN MOSELLE en 2017

Le déploiement de l'APRDV dans les SIP de Metz ainsi que le SIP de Thionville et le SIE de Thionville projeté pour janvier 2017 a été décalé à février 2017.

Le SIE de Hayange intégrera le dispositif de l'APRDV dans les conditions retenues pour le SIE de Thionville. L'accueil sur rendez-vous n'affecte pas la composition des équipes en charge de l'accueil des 3 SIP rue des Clercs, du SIP de Metz est, de Thionville et des SIE de Thionville et Hayange. L'accueil sur rendez-vous est paramétré sur la base de 2 jours par semaine pendant les horaires d'ouverture des services.

La direction s'efforcera de mettre en place un accueil d'orientation, composé de 1 à 2 agents, sur le site de la Rue des Clercs avant le démarrage de l'APRDV. Il sera chargé d'analyser les demandes des usagers, de répondre aux questions très simples et de les orienter soit vers les PC libre service démarches en ligne, soit vers l'accueil généraliste.

L'agent d'accueil au guichet dit généraliste (pour les SIP de Metz et de Thionville) répondra aux questions simples ou accordera un rendez-vous si la question est complexe.

Un accueil intermédiaire permettra d'apporter des solutions à des situations particulières à savoir :

- celle de l'utilisateur, notamment s'il vient de loin qui a toutes les pièces nécessaires au règlement de son dossier complexe, sous réserve de la disponibilité de l'agent en charge de l'accueil intermédiaire (rendez-vous immédiat) ;
- celle de l'utilisateur en situation de fragilité (personne handicapée ou en situation de fragilité sociale)
- recouvrement forcé.

Ces solutions sont laissées à la décision d'un cadre A.

L'accueil sur rendez-vous est pris en charge par des agents de l'équipe accueil.

A l'instar de l'organisation mise en place dans le Bas-Rhin, (l'Alsace quand tu nous tiens !) l'accueil des professionnels se fera uniquement sur rendez-vous avec un différé de 48 heures entre la demande de l'utilisateur et le rendez-vous. L'enregistrement est écarté de cette organisation.

La Direction s'est rangée à la demande FO et a admis que la délivrance des quittus aux particuliers ne sera pas soumise au traitement différé avec prise de rendez-vous. Le bon sens l'a emporté !ouf

Les SIE de Thionville et Hayange seront libres d'accorder des rendez-vous aux particuliers souhaitant obtenir un quitus.

Selon les documents du CTL, le Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoine (PCRP) peut apporter son soutien technique sur les plus-values et gains divers complexes, les investissements DOM-TOM, investissements immobiliers locatifs lors du traitement de la demande par le service d'accueil et assurer lui-même la réception de l'usager

Le PCRP devrait selon la Direction n'être que faiblement impacté par les sollicitations de l'équipe accueil sur rendez-vous de Metz rue des Clercs. Toutefois, il sera procédé à un comptage de ces interventions.

Il faut veiller à ce que le PCRP ne devienne pas .une variable d'ajustement de l'accueil sur rendez-vous des questions dites complexes !....

FO a demandé :

→ à obtenir des éléments chiffrés sur la baisse du nombre de contribuables au guichet constatée par la direction,

→ quel accueil sera réservé à un contribuable, ne faisant pas partie du public défini comme « fragile », n'habitant pas loin, venant avec toutes les pièces justificatives nécessaires au règlement de son dossier complexe (réponse : cela relève de l'accueil intermédiaire et c'est au Cadre A à l'accueil de décider)

→ si les services de l'accueil seront épargnés par les suppressions d'emplois (réponse, les protocoles mis en place ne sont pas remis en cause)

FO a dénoncé :

→ la mise en place d'un nouvel outil de gestion avec des tâches nouvelles et supplémentaires à assumer : prises de rendez-vous, contre appels, **une charge nouvelle, tout ceci, à l'heure des simplifications. Comprenne qui pourra !**

→ l'accessibilité de certains contribuables à internet, la fracture numérique qui touche un public de plus en plus nombreux, en situation précaire, pour qui devenir auto entrepreneur est une alternative au chômage, avant le retour à un emploi salarié.

L'APRDV doit se déployer progressivement dans le département et se fera selon la même méthode : groupes de travail pour intégrer les spécificités propres à chaque service. Le calendrier de la mise en place généralisée sur tous les sites ou non n'est pas encore définitif (2018 voire 2019).

Soyons rassurés un bilan sera fait en CTL avant d'étendre l'APRDV à d'autres sites !

FO a voté « Contre ».

III – EVOLUTION DES MODALITES DE CONTRÔLE DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

L'intégralité du contrôle sur pièces des particuliers est confiée au POLRE (Pôle national de la contribution à l'audiovisuel public de Toulouse) depuis le 01/09/2016.

La DDFIP 57 n'effectue plus que les contrôles des professionnels situés en Moselle depuis le 01/09/2016.

Cette mission, confiée à 2 agents (1 B et 1 C), a été transférée au Pôle départemental de Contrôle et d'expertise et qui a été immédiatement impacté par la suppression d'un emploi pour 2017 suite à ce transfert..

Pour le moment, les agents en charge de la Contribution audiovisuelle restent dans leurs locaux à la Cité administrative jusqu'au déménagement de services qui interviendront courant 2017.

Cette tâche ne sera plus spécialisée mais banalisée au sein du Pôle départemental de Contrôle et d'expertise.

C'est pourquoi FO a voté « Contre ».

IV- CONVENTION CADRE DE MODERNISATION DE LA DOCUMENTATION CADASTRALE

Une convention cadre de modernisation de la documentation cadastrale des départements du Bas-Rhin, du Haut Rhin et de la Moselle sera signée le 13/01/2017 et à ce titre, les croquis cotés doivent faire l'objet d'une dématérialisation dont le financement sera assuré en ce qui concerne le stock par les Collectivités locales et réalisé par un prestataire externe.

Le CDIF de Metz testera le scannage du flux en 2017 (temps évalué à 4 mois).

FO a demandé à ce que les travaux préalables à la dématérialisation du stock de documentation cadastrale, prévus en 2018, soient effectués grâce au recrutement d'un vacataire.

La Direction va saisir la Centrale en ce sens.

En période de vœux tout est possible !

V- QUESTIONS DIVERSES

✓ Bâtiment St Thiébaud :

Les travaux d'une durée prévisible de 2,5 mois débuteront en janvier 2017. Le Pôle Gestion fiscale sera réparti comme suit :

3e étage : Division des professionnels et des particuliers

4^e étage : Division du contrôle fiscal

6^e étage : Division des Affaires juridiques

✓ RSP Médoc :


Les services utilisant l'application RSP Médoc, qui remplace l'application Miriam, connaissent des difficultés majeures (notamment disparition de créances), survenues lors du déploiement de cette application, mais non apparues lors de la phase test. Ils sont contraints d'utiliser en parallèle l'application Miriam.

A ce jour, la direction a connaissance de ces dysfonctionnements mais n'a aucune visibilité sur les évolutions à venir ni sur le calendrier.

Remarque : FO déplore que faute de temps ,les points portant sur la mise en place des Pôles Pénaux interrégionaux (PPI) et la généralisation des Pôles de programmation du Contrôle fiscal n'aient pu être abordés. Ils seront reportés à un autre CTL.

Pour FO le mot de la fin :

A LA DGFIP MEME SI CA FONCTIONNE, ON REFORME !!!

	BULLETIN D'ADHESION		
	NOM :	PRÉNOM :	
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :	%
	ECHELON et date de prise de rang		
	N° AGORA		
	AFFECTATION		
	Déclare adhérer à FO-DGFIP	Date	Signature